mercredi 4 juillet 2018
La Mare aux C

Retraites : les caisses menacées par le casse du siècle

L'Etat prendrait le contrôle des régimes paritaires et de leurs réserves.

C'EST LA QUESTION qui fâche : *« Les retraites représentent aujourd'hui 14 % du PIB. Pouvez-vous m'assurer qu'elles auront la même proportion dans trente ans ? »* a demandé un syndicaliste à Jean-Paul Delevoye lors de l'une des séances de consultation coordonnées par le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites. Ayant scruté le ciel, puis ses chaussures, Delevoye a finalement admis ne pas pouvoir répondre à la question… Ce qui constituait en soi une réponse.

Car, à l'arrivée, la réforme ne se résumera pas à un alignement des 42 régimes actuels dans un système unique ; elle devra aussi générer des économies.

Ce qui se déroule dans les coulisses ne va pas forcément rassurer les syndicats et les organisations patronales adeptes d'une partition rigoureuse entre le social et l'Etat. Ainsi le haut fonctionnaire Christian Charpy planche-t-il en secret sur l'intégration de la loi de financement de la Sécurité sociale dans la loi de finances de l'Etat. En clair : la Sécu deviendrait une ligne budgétaire.

Au passage, les retraites complémentaires du régime Agirc-Arrco regroupant les salariés du privé seraient intégrées dans les comptes de la Sécu. Or elles ont actuellement un statut d'associations indépendantes. Peut-on mélanger – pardon : « intégrer comptablement » – ces carottes et ces navets ? Macron, qui y tient, a sûrement une solution.

La Sécu en Charpy

Ce n'est pas tout. Amélie Verdier, la directrice du Budget à Bercy, ne cesse de plaider pour une unification des budgets publics. Cette ancienne de la promotion Senghor de l'ENA (comme Macron) affirme que la France embrouille ses amis de Bruxelles avec ses budgets de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécu.

Jusqu'à présent, la Cour des comptes garantissait l'étanchéité des frontières entre les régimes sociaux. Mais un nouveau pas a été franchi par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, adoptée le 22 janvier. Une disposition, passée totalement inaperçue, prescrit… 30 milliards d'économies de dépenses sociales durant cette période afin de combler une partie du déficit de l'Etat. Une annexe précise que la branche des retraites participera à l'effort !

Au total, les administrateurs patronaux et syndicaux des caisses de retraite – pour une fois unis – voient poindre un scénario d'horreur : le régime unique annoncé par Macron prendrait les traits d'un système étatisé dont les dépenses évolueraient en fonction des objectifs gouvernementaux, et non plus des besoins sociaux. Mieux, il se traduirait par un fric-frac sur les 165 milliards de réserves amassées par les caisses de retraite (dont 70 pour les Agirc-Arrco, qui ont gelé les revalorisations pendant plusieurs années) pour faire face à des perspectives sombres. Ce braquage ferait baisser la dette publique de 7 %. *« Cet argent appartient aux retraités. Nous sommes prêts à aller devant le Conseil constitutionnel »,* menace l'un des refuzniks. L'Elysée tremble.

Alain Guédé

Réversion en révision

QUELQUES ARTICLES, dont celui du « Canard » (27/6), sur l'hypothèse d'une révision – voire d'une suppression – des pensions de réversion, et voilà que, tel le chevalier Bayard, le gouvernement se mue en ardent défenseur de la veuve et de l'orphelin. Le même jour, au Sénat, Edouard Philippe a assuré qu'en aucune façon *« le gouvernement ne travaillerait sur des mesures qui viendraient amoindrir ou remettre en cause les pensions de réversion »*. Emmanuel Macron a eu le démenti plus bégayant.

Posté dans la foulée des déclarations de Philippe, un premier tweet se voulait rassurant : *« Aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer. »* L'effet ravageur produit par le mot *« actuel »* appelait un tweet de rattrapage certifiant que, même *« pour les futurs retraités »,* les pensions de réversion ne seraient pas supprimées. Ouf !

Jean-Paul Delevoye y est même allé de son démenti en jurant, dans « La Croix » du 27 juin, que *« pas une seconde »* il n'a songé à supprimer ou à remettre en question ces pensions. A croire qu'il n'avait pas lu la conclusion du rapport présenté par ses soins aux interlocuteurs sociaux.

QUESTIONS

- **Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir des pensions de réversion ?**

La question *(document ci-dessus)* sur un possible maintien des pensions révèle l'intention : la suppression aurait été la norme, et le maintien l'exception. Juste avant d'avaler son chapeau, Delevoye a revendiqué une bourde calculée : *« On a posé la question pour avoir des réponses négatives. »* Kolossale finesse.